

**RÉUNION PROJET HYDRORISK**

*MARDI 12 DÉCEMBRE 2017 DE 10H À 11H10*

*SALLE DE RÉUNION DU SERVICE DES SPORTS DE LA VILLE DE PERTUIS (GYMNASÉ VERDUN)*

**ÉTAIENTS PRÉSENTS**

- **ROGER PELLENC** MAIRE DE PERTUIS
- **ALEXIS PETROFF** DST ADJOINT DE PERTUIS
- **PATRICK PAUL** DIRECTEUR DES SPORTS DE PERTUIS
- **ALDRIC SINGHER** CHEF DU SERVICE DES PISCINES DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE, DIRECTEUR DES PISCINES ET DES BASES DE SPORT ET LOISIRS DU PAYS D'AIX
- **SONIA RIGAUD** RESPONSABLE DES BASES DE SPORT ET LOISIRS DU PAYS D'AIX
- **DENIS BARKAT** COMMANDANT REPRÉSENTANT L'ENSOSP
- **MICHEL BAUDRY** REPRÉSENTANT LE COMITÉ RÉGIONAL DE CANOË KAYAK
- **GUY MARIE GAUTIER** DU CLUB DE CANOË KAYAK DURANCE LUBERON CCKDL
- **ALBERT TOBELEM** DU CLUB DE CANOË KAYAK DE MARSEILLE

**EXCUSÉS**

- **ALEXANDRA GERMAIN** PRÉSIDENTE DU CCKDL
- **CHRISTIAN DODDOLI** DIRECTEUR DU SMAVD
- **JEAN-PIERRE BLANC** LIEUTENANT-COLONEL DE L'ÉCOLE D'APPLICATION DE SÉCURITÉ CIVILE DE VALABRE

**ORDRE DU JOUR :**

POINT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET HYDRORISK.

**I. Rappel du contexte**

1. Rappel des pistes d'action évoquées lors de la dernière réunion Hydrorisk du 24 avril 2017 (*nécessité d'une étude préalable de faisabilité technique notamment*) ;
2. Rappel du contexte institutionnel métropolitain (*statu quo sur le périmètre de l'intérêt métropolitain en décembre 2017, mais possibilité de revenir dessus à la fin du premier semestre 2018 pour proposer d'englober dans le périmètre du Farigoulier, le foncier pressenti pour le projet Hydrorisk*);

3. Rappel du maire quant à la problématique financière et notamment quant à la capacité de la métropole de participer à ce projet.
4. Rappel du contexte technique inquiétant consécutif au colmatage du lac de Cadarache en amont et qui s'il venait à être traité d'un coup poserait la question de l'évacuation brutale et massive d'une grande quantité de sédiments en aval. Ce point est donc également à vérifier auprès d'EDF.

## II. L'étude de faisabilité

### SON CONTENU :

Il faut bien veiller à ce que cette étude aborde à la fois la question de :

La faisabilité technique du projet :

- études morphogéologiques et pérennité dans le temps des terrains,
- appréhension des dénivelés,
- estimation des débits requis et comparaison avec ceux disponibles...

et de l'environnement normatif (réglementation administrative induite par ce type de projets).

### SON FINANCEMENT

La commune de Pertuis déclare être en mesure de financer cette étude et de porter le marché correspondant en toute autonomie à condition que les coûts correspondants n'excèdent pas 8 000 €.

Dans le cas contraire, un nouveau tour de table serait nécessaire pour aborder la question du surplus.

### SA REALISATION

Il est envisagé de confier cette étude au SMAVD.

Pour ce faire, il est convenu de solliciter la Fédération de Canoë-Kayak par l'intermédiaire de Monsieur BAUDRY représentant le Comité Régional, afin qu'il fournisse aux Services Techniques de la ville de Pertuis les éléments nécessaires à la rédaction du cahier des charges du marché de l'étude précitée (*objet, types d'investigations, quels résultats recherchés...*).

### III. La méthodologie des étapes suivantes

#### TIMING :

Il est souhaitable de disposer des résultats de l'étude de faisabilité technique avant mai 2018 de telle sorte à pouvoir proposer l'intégration du projet Hydrorisk dans le périmètre métropolitain du site du Farigoulier en disposant alors d'une faisabilité technique avérée.

#### PORTAGE :

Il apparaît désormais comme indispensable que le projet HYDRORISK soit porté par une entité institutionnelle forte, capable de lui donner un rayonnement au moins national et d'être en capacité de solliciter des financements.

Pour ce faire, Monsieur BARKAT se propose d'approcher le SDIS et l'ENSOSP pour tenter de leur faire prendre le rôle de porteurs de ce projet.

#### ETUDES PROGRAMMATIQUES

Si la faisabilité technique du projet Hydrorisk est démontrée par l'étude du SMAVD et que ce terrain acquiert en 2018 le statut de site métropolitain, il pourra revenir à la commune de Pertuis via une extension de la convention de gestion en vigueur ainsi que de la convention de TTMO en cours de mise en place, de réaliser les études programmatiques suivant une procédure voisine de celle utilisée pour le projet de développement de la base de sports et loisirs du Farigoulier en 2017.

#### FINANCEMENT DU PROJET

Il est convenu que toutes les entités institutionnelles devront être approchées pour participer au financement de ce projet (Etat via le ministère de l'intérieur, Région, Département, CNDS via la Fédération de Canoë-Kayak...).

Pour ce qui concerne la métropole, une action de présentation pour un arbitrage et un phasage pluriannuel de sa participation financière ne pourra être effectué que lorsqu'un programme décrivant clairement le projet (schéma de principe, état des surfaces, phasage des travaux, coûts...) aura été réalisé.

La question du mode de gestion de ce site doit encore faire l'objet d'un échange entre toutes les parties au dossier.

**AS**